

- Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €, sans franchise
- Attestation délivrée en 24h pour l'obtention d'un visa

À PARTIR DE :

5€
/ jour

EN FONCTION DE L'ÂGE
FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS

C'est le contrat essentiel lié aux courts séjours.

Tarifée par jour et par personne, cette couverture ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger ! N'en faites pas l'économie !

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER, sauf :
Syrie, Cuba, Iran, Corée
du nord, Russie, et les
régions ukrainiennes de
Crimée, de la
République populaire de
Donetsk ou de la
République populaire de
Loughansk

LIMITE D'ÂGE
65 ANS

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Monde	USA/Canada
Jusqu'à 14j	5€ / jour	6€ / jour
Jusqu'à 30j	75€	90€
Jusqu'à 60j	140€	170€

Cotisation minimum 30 € au tarif Monde et 40 € tarif USA/Canada

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

AVA SPORT+ : 20€ par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000€ et rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 1,5€ par jour

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **150.000€** par personne

PACK SPORTS D'HIVER : 1€ par jour

Frais de secours, recherche et sauvetage, y compris pour le ski hors piste.

BAGAGES : à partir de 1,5€ par jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à **2.500€** par personne

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	• Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels , sans franchise.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Maximum par Assuré : 4.000€
 INCIDENT VOYAGE	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€